

## CAISSE DES ECOLES

Présents : 6  
Représentés : 1  
Absents : 8

COMITE DU : 12 MARS 2026  
DELIBERATION N° : 73/2026  
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM  
SERVICE : CAISSE DES ECOLES  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

### AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

**Le Comité,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5, L2311-11, L2311-12

**VU** le décret n° 87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des caisses des écoles,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**CONSIDERANT** que le compte financier unique 2025 de la caisse des écoles adopté ce jour fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de Fonctionnement**

Recettes : 332 395,24 €

Dépenses : 325 681,40 €

Soit un excédent en fonctionnement pour l'exercice 2025 de : 6 713,84 €

Résultats antérieurs reportés : 20 026,00 €

**Soit un résultat de clôture de : 26 739,84 €**

#### **Section d'Investissement**

Recettes : 53 326,77 €

Dépenses : 52 339,01 €

Soit un excédent pour l'exercice 2025 de : 987,76 €

Résultats antérieurs reportés : 4 345,59 €

Soit un solde de : 5 333,35 €

Restes à réaliser : 0,00 €

**Soit un résultat cumulé de : 5 333,35 €**

**Laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de : 32 073,19 €**

**CONSIDERANT** l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2025,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 en résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) pour **26 739,84 €**,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2025 en excédent d'investissement reporté (ligne 001) pour **5 333,35 €**

**Pour extrait conforme,**



**Frédéric PETITTA**

Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 16 février 2026, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

### Etaient présents :

Présents : M. ROGER, M. LE MEUR, Mme SCHLATTER, Mme FERREIRA, Mme JAULMES, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU).

### Représenté :

Mme JAUNET donne pouvoir à M. ROGER.

### Etaient excusés :

M. PETITTA, M. LUNDA, Mme AREL, Mme PRÉ, M. BLANC-PARADIS, Mme LENHART, Mme GONCALVES, M. CUADRADO.

Etaient présents également : M. MERGHEM, Directeur Général Adjoint, M. FOURNIER, Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

| Nombre de membres     |    |
|-----------------------|----|
| Composant le comité : | 15 |
| En exercice :         | 15 |
| Présents :            | 6  |
| Représentés :         | 1  |
| Absents :             | 8  |